

# Le 14 novembre les Infirmiers anesthésistes défendront leur profession et le système de santé

Depuis le début des années 90 ces mouvements sociaux sont périodiques. Ils traduisent l'absence, depuis plus de 30 ans, d'une réponse sérieuse aux problématiques et demandes de la profession.

Le nouveau décret de 2017 régissant le champ de la profession a certes accordé des avancées, mais il aussi acté la volte-face du ministère vis-à-vis de sa volonté de reconnaître les IADE comme praticiens paramédicaux de pratique avancée.

Peu après, était annoncé la création de toute pièce des infirmiers de pratique avancée (IPA).

Plus récemment, le 10 septembre 2019, la ministre Agnès Buzin a dévoilé un des items phare de son plan de refondation des urgences : la mise en place d'IPA urgentistes.

Cette annonce est porteuse de très gros risques pour les IADE mais aussi pour toutes les professions réglementées : pour la première fois un nouveau corps professionnel est créé avec des champs de compétences qui entrent directement en concurrence avec ceux d'une profession réglementée. Pour les IADE c'est aujourd'hui l'urgence préhospitalière qui est impactée... demain la sédation ? la gestion de la douleur ? l'anesthésie ?

Le risque est d'autant plus grand que la formation des IPA est moins contraignante et entièrement à la main des médecins qui en contrôlent également ses accès par des voies peu transparentes (accès sur dossier) De plus, aucune organisation ne sera en mesure de bloquer un projet gouvernemental de nouvelle option IPA : seule la mobilisation le peut !

**Attaquer le champ de compétence réglementé des IADE est une ligne rouge, ils ne pourront l'accepter ! Les IADE exigent :**

- Le respect de leur cadre réglementaire accordant des compétences exclusives et une priorisation pour la composition des équipages SMUR
- L'intégration des IADE dans le processus de refondation des Urgences SAMU SMUR et la prise en compte de leur proposition pour ces secteurs
- La refonte du corps des IADE de la FPH pour y intégrer son encadrement spécifique
- La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel

- Une reconnaissance réglementaire, statutaire et financière à hauteur de leur niveau de formation, d'autonomie et de responsabilité
- Un régime indemnitaire compensant réellement toutes les sujétions et contraintes
- Le respect strict des recommandations et de la réglementation assurant la sécurité des procédures anesthésiques

Il y a évidemment un combat spécifique à mener d'urgence pour la profession, mais rien ne sera possible si nos établissements et le système de santé n'obtiennent pas tous les moyens nécessaires.

La loi de finance de la sécurité sociale pour 2020 annonce une hausse de 2,1% de l'ONDAM hospitalier. C'est un trompe l'œil : cela aboutira en fait à une baisse des moyens pour nos établissements de santé puisque le coût de la demande de soins augmente de 4,5% par an et l'inflation de 1%. Au final, prêt d'un milliard manquera pour répondre aux besoins.

**En fait, le gouvernement prend de l'argent à la santé pour financer certains cadeaux à ses «amis». Cela doit cesser !**

A cela s'ajoute Le plan « urgences » qui ne répond même pas aux demandes légitimes des personnels des urgences et du SAMU et dont le financement se fera en retirant des moyens ailleurs. Une fois de plus, on déshabille Pierre pour très mal habiller Paul !

Rien ne s'obtient sans lutte : les IADE le savent mieux que quiconque, et Les opérations « séduction » du ministère ne sont qu'un leurre pour diviser et casser le collectif professionnel : la seule chose qui compte, c'est les actes !

**Le 14 novembre, les IADE seront donc dans la rue aux côtés des autres professionnels et des usagers pour défendre leur profession mais aussi leur hôpital public, leur établissement et un système de santé dédié à l'intérêt général.**

